

## DIRECTION DU PROTOCOLE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

### 9<sup>es</sup> Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée Cahier des charges - Contribution des collectivités territoriales : spécialités locales Cérémonie d'accueil – Jeudi 22 octobre 2026 – Villa Domergue

Dans le cadre des 9<sup>es</sup> Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, chaque collectivité territoriale participante est invitée à partager une spécialité représentative de son territoire à l'occasion de la soirée d'accueil prévue le jeudi 22 octobre 2026, à la Villa Domergue.

- **Objectif**

Mettre en valeur la richesse gastronomique des territoires français et japonais grâce à des dégustations conviviales

- **Type de produits attendus**

Produit emblématique de la collectivité (alimentaire, sucré ou salé)

Produit prêt à consommer, ne nécessitant pas de préparation sur place

Produit pouvant être présenté à température ambiante (pas de denrées périssables nécessitant une réfrigération)

- **Quantité**

Quantité maximale par spécialité : équivalent à une dégustation pour 10 personnes

Merci de ne pas dépasser ce volume afin de garantir l'équilibre entre toutes les collectivités participantes

- **Modalités d'apport**

Deux possibilités :

- Apporter sur place : la collectivité transporte elle-même ses produits le jour de l'événement
- Envoi préalable : uniquement si le produit supporte le transport postal

- **Envois**

Les produits envoyés doivent être conditionnés de manière à garantir leur bonne conservation et leur intégrité.

Adresse d'envoi :

*Direction du Protocole et du Développement international*

*Hôtel de Ville*

*CS 30140*

*06406 Cannes Cedex*

*FRANCE*

Date limite de réception : 16 octobre 2026

Tout produit reçu après cette date ne pourra pas être intégré à la présentation.

Les frais d'envois seront pris en charge par les collectivités.

- **Informations à transmettre**

Chaque collectivité devra fournir avec son produit :

- Le nom de la spécialité
- Une brève présentation (origine, histoire, lien avec le territoire)
- La liste des ingrédients (pour des raisons d'allergènes)

Ces informations, qui devront être en japonais et français, (qu'ils s'agissent de denrées envoyées ou apportées par les CT) devront être communiquées à la Direction du Protocole de Cannes par mail au plus tard le 16 octobre 2026.

- **Contacts**

Pour toute question ou précision, merci de contacter :

Amélie DELMAS  
[amelie.delmas@ville-cannes.fr](mailto:amelie.delmas@ville-cannes.fr)  
04 97 06 40 34  
&  
Tiffany MIQUEL  
[Tiffany.miquel@ville-cannes.fr](mailto:Tiffany.miquel@ville-cannes.fr)  
04 97 06 40 65